

Commune de Jumièges

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025

Convocation en date du 10 septembre 2025

DEL20250916-01

**ATTRIBUTION MARCHÉ MAÎTRISE D'ŒUVRE
PROJET RÉHABILITATION MAISON GRANDCHAMP**

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mmes LAGUERRE, PORTAIL, M. BIDAUX, Mme ROUQUETTE, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, Mme DESHAYES, MM. LEMOINE, Mme DUPERRON.

Etaient absents : M. VATEY, excusé, pouvoir à M. BOQUET ; M. LECERF, Mme MARTIN, excusés ; MM. MALLET, DELACOUR, PENNA, DUPONT ; Mme VINCENT.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme LAGUERRE a été élue secrétaire de séance.

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les dispositions de la procédure adaptée en marchés publics,
Vu le procès-verbal de la commission,
Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant que la commune a lancé un accord cadre mono attributaire de maîtrise d'œuvre afin de réhabiliter la Maison Grandchamp, qui accueille actuellement le Bureau d'Informations Touristiques, La Poste et les locaux de l'Épicerie Artistique, association communale,

Une étude de diagnostic préliminaire, financée par la Métropole a été confiée à ARTELIA et fournie au dossier de consultation des entreprises.

La consultation a été lancée sur l'ADM76 avec publication dans le journal d'annonces légales Paris Normandie le 26 juin 2025.

À la date limite de réception des offres, le 1er août 2025, 10 plis ont été réceptionnés sur la plateforme de dématérialisation. L'analyse des offres a été confiée à notre assistant à maîtrise d'ouvrage, Urbiconseil.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le 25 SEP. 2025

ID : 076-217603786-20250916-DEL20250916_01-DE

La Commune, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet LNB ARCHITECTURE de Rouen, pour un montant de 139 000 € HT soit 166 800 € TTC (option exe partielle incluse).
- autorise Monsieur le Maire à solliciter au taux le plus élevé possible une subvention auprès de tout partenaire institutionnel (Etat, Département Seine-Maritime, Métropole Rouen Normandie, fonds de concours,), en lien avec son A.M.O.

Le Maire



Julien DELALANDRE

Le secrétaire de séance



Farah LAQUERRE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Commune de Jumièges

Mairie
61 Place de la Mairie
76480 JUMIÈGES
Tél : 02.35.37.24.15
Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025

Convocation en date du 10 septembre 2025

DEL20250916-02

APPROBATION DU PV EN DATE DU 8 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mmes LAGUERRE, PORTAIL, M. BIDAUX, Mme ROUQUETTE, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, Mme DESHAYES, MM. LEMOINE, Mme DUPERRON.

Etaient absents : M. VATEY, excusé, pouvoir à M. BOQUET ; M. LECERF, Mme MARTIN, excusés ; MM. MALLET, DELACOUR, PENNA, DUPONT ; Mme VINCENT.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme LAGUERRE a été élue secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, les élus approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 8 juillet 2025.

Abstentions : Mmes ROUQUETTE, BOS, M. LEMOINE car absents lors de cette réunion.

Le Maire


Julien DELALANDRE

Le secrétaire de séance


Farah LAGUERRE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Commune de Jumièges

Mairie
61 Place de la Mairie
76480 JUMIÈGES
Tél : 02.35.37.24.15
Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025

Convocation en date du 10 septembre 2025

DEL20250916-03

TARIFS REPAS RESTAURANT SCOLAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mmes LAGUERRE, PORTAIL, M. BIDAUX, Mme ROUQUETTE, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, Mme DESHAYES, MM. LEMOINE, Mme DUPERRON.

Etaient absents : M. VATEY, excusé, pouvoir à M. BOQUET ; M. LECERF, Mme MARTIN, excusés ; MM. MALLET, DELACOUR, PENNA, DUPONT ; Mme VINCENT.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme LAGUERRE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu le 11 juillet dernier un courrier du prestataire API, indiquant que le repas enfant pour le restaurant scolaire serait facturé 4,04 € TTC à la commune à partir du 1^{er} septembre, contre 4,01 € TTC auparavant.

Considérant que la commune n'applique pas de tarification en fonction du quotient familial et qu'il est important que tous les élèves puissent bénéficier d'un repas équilibré, il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter le prix facturé aux parents, à savoir maintenir à 4 € par élève.

Une remise de 20 % est appliquée sur le prix du repas, soit 3,20 € pour les familles nombreuses (à partir de 3 enfants scolarisés à Jumièges et déjeunant quotidiennement à la cantine).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de ne pas augmenter le prix du repas au restaurant scolaire pour les familles, et reste donc à 4 € par élève. La remise pour les familles nombreuses et la majoration en cas de non-réservation restent maintenues également.

Le Maire

Julien DELALANDRE

Le secrétaire de séance

Farah LAGUERRE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Commune de Jumièges

Mairie
61 Place de la Mairie
76480 JUMIÈGES
Tél : 02.35.37.24.15
Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025

Convocation en date du 10 septembre 2025

DEL20250916-04

**ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS LA COP ROUEN 2030 ET PRÉPARATION DE
LA SIGNATURE DE L'ACCORD DE ROUEN POUR LE CLIMAT N°2**

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mmes LAGUERRE, PORTAIL, M. BIDAUX, Mme ROUQUETTE, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, Mme DESHAYES, MM. LEMOINE, Mme DUPERRON.

Etaient absents : M. VATEY, excusé, pouvoir à M. BOQUET ; M. LECERF, Mme MARTIN, excusés ; MM. MALLET, DELACOUR, PENNA, DUPONT ; Mme VINCENT.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme LAGUERRE a été élue secrétaire de séance.

Après avoir déclaré l'urgence climatique en 2020 et pris des engagements en faveur de la neutralité carbone dans le cadre du challenge Cities Race to Zéro, la mobilisation des acteurs du territoire dans la transition écologique (communes, entreprises, citoyens, associations...) avec la COP21 Rouen Normandie, reste une priorité majeure pour relever ces défis.

Initiée en 2017 avec l'appui du WWF France et de l'ADEME, la COP21 locale a conduit la commune à s'engager dans l'Accord de Rouen pour le Climat en adoptant des actions à réaliser en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la réduction des consommations d'énergie et de ressources et la préservation de la biodiversité. Afin de redynamiser la mise en œuvre des actions de la COP21 locale, la Commune et la Métropole Rouen Normandie ont fait le bilan des engagements communaux pris en 2018 et les ont complétés avec de nouveaux engagements, dans une convention entrée en vigueur le 24/07/2024.

Alors que ces engagements ont été pour partie mis en œuvre et à l'heure où l'accélération des politiques de transition écologique est une nécessité, l'heure est à la remobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire dans une nouvelle mobilisation dénommée « COP Rouen 2030 » ayant vocation à établir collectivement une feuille de route claire et ambitieuse à l'horizon 2030 pour accompagner notre transition social-écologique.

Depuis fin 2022, le Plan Climat Air Energie Territorial a été mis en révision, avec l'objectif fort d'atteindre la neutralité carbone en 2050 au plus tard et de s'adapter au changement climatique.

Ce nouveau plan d'actions fixera les actions nécessaires à mettre en place d'ici 2032. Cette révision se fait en même temps que celle du Schéma de Cohérence Territoriale (Scot), le document d'urbanisme qui fixe les orientations d'aménagement à l'horizon 2050, dans un document global intitulé « SCoT AEC », abordant les enjeux de préservation de la biodiversité, d'adaptation au changement climatique et d'artificialisation des sols notamment. En 2024, un nouveau projet a ainsi été conçu pour imaginer notre territoire en 2050 : un plan ambitieux pour un avenir durable. C'est sur cette base que débute, avec le lancement de la COP Rouen 2030, le travail d'élaboration du plan d'actions Air Energie Climat, qui devra s'appuyer sur une mobilisation et un engagement renforcé des acteurs du territoire (communes, entreprises, citoyens, associations...).

Cette COP Rouen 2030, animée par la Métropole Rouen Normandie, doit permettre de renouveler ou identifier une série d'actions et de mesures concrètes dénommées « Engagements COP Rouen 2030 » qui seront rassemblées dans « l'Accord de Rouen pour le Climat #2 » qui sera signé par l'ensemble de ses contributeurs le 30 septembre 2025.

- Après avoir fait l'inventaire des actions relatives à l'air, à l'énergie et au climat déjà menées par la Commune de Jumièges notamment dans le cadre de la COP21 Rouen Normandie,

- Après avoir identifié les actions à entreprendre, sur la base du catalogue des actions identifiées lors de l'atelier d'élaboration de la feuille de route des communes à horizon 2030 ayant eu lieu le 17 mars 2025,

- Après avoir identifié, avec l'aide du Maire de Malaunay, Ambassadeur de la COP Rouen 2030, les possibles engagements à mettre en œuvre à court et moyen terme, pour contribuer à la protection de la qualité de l'air, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables, formalisés dans une convention,

- Après avoir consulté les agents municipaux compétents sur ces domaines,

- Après avoir débattu de ces propositions d'engagements avec les membres du conseil,

Monsieur le Maire propose que la Commune de Jumièges contribue à la transition sociale écologique en planifiant la mise en œuvre des engagements COP Rouen 2030 listés en annexe. Ces engagements seront inscrits dans « l'Accord de Rouen pour le Climat #2 », que Monsieur le Maire signera, pour la commune le 30 septembre 2025.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 2121-29,

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L 224-7 et L 224-8,

Vu les articles 173, 176, 188 de la loi N° 2015-992 du 17 Août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite Loi TECV,

Vu le décret N° 2015-1850 du 29 Décembre 2015 relatif à la cohérence des dépenses d'investissement des émetteurs avec une stratégie bas-carbone,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Vu le décret N° 2016-1442 qui adopte la Programmation pluriannuelle de l'énergie pour les périodes 2016-2018, et 2018-2023,

Vu le décret N° 2016-849 du 28 Juin 2016 qui précise les modalités d'application de l'article 188 de la Loi TECV,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 10/10/2018, approuvant les engagements de la Ville dans le cadre de l'accord de Rouen pour le climat du 29 novembre 2018,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28/05/2024, approuvant la convention COP21 avec la Métropole Rouen Normandie,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- que la COP21 Rouen Normandie a conduit la commune à s'engager dans l'Accord de Rouen pour le Climat le 29 novembre 2018, en adoptant des actions à réaliser en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la réduction des consommations d'énergie et des ressources et la préservation de la biodiversité,
- que ces engagements ont été renouvelés et complétés dans le cadre d'une convention COP21 avec la Métropole Rouen Normandie et entrée en vigueur le 24/07/2024,
- que le Plan Climat Air Energie Territorial a été mis en révision aux fins d'intégrer de nouvelles actions à mettre en place d'ici à 2032,
- l'intérêt de la commune de se mobiliser dans le cadre de la COP Rouen 2030 en vue d'adopter de nouveaux engagements dans le cadre de l'Accord de Rouen pour le Climat #2,

Décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Monsieur le Maire à adopter les engagements de la Ville listés en en annexe (1) en faveur de la COP Rouen 2030 selon l'Accord de Rouen pour le Climat #2 et à signer les documents inhérents aux engagements.

Le Maire


Julien DELALANDRE
Seine-Maritime

Le secrétaire de séance


Farah LAGUERRE
Seine-Maritime

Liste des actions réalisées et présentes dans le "Catalogue des actions de l'écosystème des Communes dans la COP Rouen 2030"					
Contenu de la feuille de route de l'écosystème des communes dans la COP Rouen 2030					
Enjeu(x)	Thématique	n°	Action	Indicateur(s) de suivi	Retour de la commune
Un territoire sobre, alimenté à 100 % en énergies renouvelables, offrant un cadre de vie sain, durable et agréable	Développement des énergies renouvelables	19	Réaliser une étude du potentiel photovoltaïque sur le territoire dans le but d'affiner la connaissance territoriale et la faire connaître (cadastre, planement territorial, etc.)	Etude de potentiel photovoltaïque réalisée (oui/non)	Action retenue dans le cadre de la COP Rouen 2030 (à cocher "x")
	Extinction de l'éclairage public	26	Poursuivre l'extinction nocturne de l'éclairage public dans les quartiers de la commune	Consommation électrique de l'éclairage public de la commune (kWh/ah)	Réalisée
Un territoire sobre, alimenté à 100 % en énergies renouvelables, offrant un cadre de vie sain, durable et agréable	Qualité de l'air intérieur	44	Mettre en place une surveillance de la qualité de l'air intérieur suivant le dispositif réglementaire (se référer au "Guide d'application pour la surveillance du confinement de l'air" du CSTB)	Concentration en dioxyde de carbone (CO2) de l'air intérieur, en mesure à lecture directe. Mouvement sur l'ensemble des pièces concernées par l'obligation réglementaire (en ppm)	Réalisée
Un territoire sobre, alimenté à 100 % en énergies renouvelables, offrant un cadre de vie sain, durable et agréable	Rénovation de l'éclairage	47	Atteindre le 100% LED d'ici à 2030 sur les éclairages intérieurs de l'ensemble des bâtiments publics de la commune	Pourcentage de LED pour l'éclairage intérieur des bâtiments communaux	En cours de réalisation
Une alimentation saine grâce à un territoire nourricier	Adopter une restauration responsable	105	Intégrer la saisonnalité dans les menus de la restauration collective. Cette thématique pourra être abordée dans le réseau des communes agriculture-alimentation.	% de légumes de saison dans la restauration collective % de fruits de saison dans la restauration collective	Réalisée
Une alimentation saine grâce à un territoire nourricier	Création d'espaces nourriciers	107	Participer à une ou plusieurs éditions(s) de Métropole Nourricière afin de soutenir la création d'espaces nourriciers en favorisant les pratiques agroécologiques dont le bio (exemples : jardins ou vergers partagés, forêt comestible, cultures potagères en pied d'immeuble, etc.)	Projets lauréats de "Métropole Nourricière"	Réalisée
Un territoire attractif et dynamique, moteur d'emploi et de qualité de vie	Sensibilisation/information des acteurs économiques	183	Travail partenarial avec la Métropole dans le cadre de sa convention avec la CMA Normandie : animer le collectif d'artisans commerçants de la commune afin de promouvoir le label Eco-défis, les diagnostics qui peuvent leur être proposés, et l'accompagnement énergétique pour les petits tertiaires privés	Nombre d'artisans commerçants labellisés Eco-défis Nombre d'événements et/ou d'animations auprès des artisans commerçants	Réalisée

Un territoire naturel, attractif et solidaire, où villes, villages, fleuve et événements portent la qualité de vie et la transition écologique	Coopération territoriale	201	Nomme un élu référent bois et participe au réseau porté par l'URSCOR (Union Régionale des Collectivités Forestières) de Normandie. Le réseau d'élus référents constitue une structure d'échange et de partage d'expertise, proposent des services d'animation et d'accompagnement multiples. Il permet d'accompagner et de former, au sein des communes, des intervenants privilégiés pour toutes les questions liées à la forêt, à la plaine et à l'utilisation du bois que la commune soit propriétaire ou non de forêt. La philosophie portée par ce groupe est la valorisation des territoires forestiers en plongeant la forêt et le bois au cœur du développement local.	Elu référent-bois pour la commune (oui/non)	Réalisée	
Un territoire naturel, attractif et solidaire, où villes, villages, fleuve et événements portent la qualité de vie et la transition écologique	Exemplarité interne	209	Lister les actions déjà menées dans la perspective de candidater à « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN) auprès de l'ANBD (appel à candidature ouvert tous les ans jusqu'en septembre)	Nombre d'actions « Territoire Engagé pour la Nature » réalisées dans le cadre de la démarche	Réalisée	
Un territoire naturel, attractif et solidaire, où villes, villages, fleuve et événements portent la qualité de vie et la transition écologique	Gestion durable des espaces naturels et forestiers	219	Adopter une délibération en faveur de l'instauration d'un régime forestier pour la gestion durable de la forêt communale	Part de surface forestière certifiée (%)	Réalisée	
Un territoire naturel, attractif et solidaire, où villes, villages, fleuve et événements portent la qualité de vie et la transition écologique	Préservation de la biodiversité	224	Etudier la faisabilité d'obtention du niveau 3 de la CHARTRE NATURE (FREDON France), qui atteste de l'engagement de la commune en faveur de la préservation de la biodiversité	Progrès vers l'obtention du niveau 3 (actions concrètes menées et critères remplis)	Commune engagée sur la gestion différenciée des espaces verts et accompagnée par la MNN et le PNBSN	
Un territoire naturel, attractif et solidaire, où villes, villages, fleuve et événements portent la qualité de vie et la transition écologique	Renforcement et protection des corridors écologiques	237	S'engager en faveur du maintien, de la restauration et du renforcement des Trames Vertes, Bleue et Noire sur l'ensemble du territoire communal, afin de préserver la biodiversité et les continuités écologiques	Nombre de plans d'eau créés Nombre d'arbres plantés (dont fruitiers) Nombre de zones de semis naturalistes Nombre de points lumineux éteints Surface (m²) en éco-plantage	Réalisée et continue	
Un territoire naturel, attractif et solidaire, où villes, villages, fleuve et événements portent la qualité de vie et la transition écologique	Sensibilisation/information du grand public	252	S'inscrire durablement dans une stratégie d'accompagnement des changements et adhérer à la démarche du PACTE (Plan d'accompagnement des Changements de la Transition Écologique) en lien avec la Métropole dans le but de mobiliser le grand public sur les enjeux de transition écologique	Commune signataire d'une convention PACTE (oui/non)	Réalisée	

Feuille de route COP Rouen 2030
Jumièges

Rapporteur pour la commune :
NOM Prénom : PORTAIL Nathalie
Fonction : Maire adjointe
Adresse courriel : nathalie.portail@orange.fr
Tél. :

Délégation prévue le : 16/09/2025

Dans le cadre de vos engagements COP Rouen 2030 (ci-dessous), souhaitez-vous formaliser les partenariats avec la Métropole en signant une convention COP Rouen 2030 ?
Plus d'information à ce lien

Ma commune a déjà signé une convention COP21 ou COP Rouen 2030 avec la Métropole

Contenu de la feuille de route de l'écosystème des communes dans la COP Rouen 2030				Retour de la commune		Calendrier de déploiement de l'action (à cocher "x")							
Enjeu(x)	Thématique	n°	Action	Indicateur(s) de suivi	Action déjà mise en place Réalisée / Réalisée et continue / En cours de réalisation	Action retenue dans le cadre de la COP Rouen 2030 (à cocher "x")	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Un territoire sobre, alimenté à 100 % en énergies renouvelables, offrant un cadre de vie sain, durable et agréable	Accompagnement des particuliers	5	Poursuivre l'information des habitants sur la rénovation énergétique et sur les énergies décarbonées en s'appuyant sur l'offre de services d'Energies Métropole. Notamment : -> Répondre aux Appels à Manifestation d'Intérêts pour travailler conjointement à la mise en place d'événements Energies Métropole au sein de la commune (balades thermiques, forum de l'habitat, etc.) -> Promouvoir les dispositifs "kits solaires" et "fonds air-bois" pour les particuliers -> Relayer les communications Energies Métropole (kits de communication, brèves pour magazine et site internet municipal)	Nombre d'événements ayant eu lieu en lien avec Energies Métropole : - Animations (salons, forum logement, visites de sites, etc.) - Informations (réunions publiques, permanences conseils, etc.) - Toute autre forme construite par l'équipe communale	Réalisée et continue	x	x	x					
Un territoire sobre, alimenté à 100 % en énergies renouvelables, offrant un cadre de vie sain, durable et agréable	Développement des énergies renouvelables	17	Identifier, sur le territoire communal, les projets de développement de chaleur renouvelable : les bâtiments communaux, les bailleurs et les acteurs économiques qui pourraient bénéficier d'un projet de chaleur renouvelable, dans le cadre du contrat chaleur renouvelable territorial (CCRT), se rapprocheront d'Energies Métropole. Energies Métropole poursuit, en parallèle, la communication et la prospection autour du CCRT.	Nombre de bâtiments faisant l'objet d'une production d'énergies renouvelables (exemple : nombre de bâtiments raccordés à un réseau de chaleur technique)	En cours de réalisation	x	x	x					
Un territoire sobre, alimenté à 100 % en énergies renouvelables, offrant un cadre de vie sain, durable et agréable	Développement des énergies renouvelables	20	Valoriser la ressource en bois de la commune (bois bocager, etc.) dans une filière courte bois-énergie. Acquisition d'une broyeuruse éventuellement mutualisée avec d'autres communes.	Taux de couverture par les énergies renouvelables des besoins en chaleur du patrimoine de la collectivité (%)	Réalisée et continue	x	x	x					
Un territoire sobre, alimenté à 100 % en énergies renouvelables, offrant un cadre de vie sain, durable et agréable	Planification de la rénovation énergétique du patrimoine	32	En lien avec Energies Métropole, être exemplaire en matière de construction et de rénovation des bâtiments publics : - Pour les moyennes et grandes communes : mise en place d'un Schéma Directeur Immobilier Energie et d'un Plan Pluriannuel d'Investissement pour la rénovation ; - Pour les petites communes : diminuer l'impact environnemental des bâtiments municipaux en s'appuyant sur l'offre de services d'Energies Métropole. S'orienter vers le Conseil d'Orientation Energétique : la Métropole accompagne la commune dans la priorisation des actions et bâtiments à rénover, puis dans l'élaboration de son PPI.	Bâtiments communaux rénovés à une performance minimale « BBC Rénovation » (th / an) Consommation d'énergie finale des bâtiments publics rapportée à la surface du patrimoine, en kWh/m²	En cours de réalisation	x	x	x	x				
Un territoire sobre, alimenté à 100 % en énergies renouvelables, offrant un cadre de vie sain, durable et agréable	Rénovation de l'éclairage	48	Dialogue avec la Métropole afin d'accélérer la transition de l'éclairage public sur le territoire communal, vers un éclairage public 100% LED	Consommation électrique de l'éclairage public de la commune (kWh/an)	En cours de réalisation	x							

Un territoire sobre, alimenté à 100 % en énergies renouvelables, offrant un cadre de vie sain, durable et agréable	Rénovation énergétique	50	Pour les projets de rénovation de la commune, bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique proposé par la Métropole - programmation (petites communes seulement)/conception/réalisation/prise en main et maintenance.	Accompagnement à la rénovation énergétique mis en place sur la Métropole (jour/mois)	En cours de réalisation	x													
Un territoire apaisé et sûr, où des mobilités durables et accessibles transforment la ville et animent le cadre de vie	Le stationnement comme levier d'une mobilité transformée	81	Objectiver les usages et les besoins de stationnement de la commune (études - Accompagnement de la Métropole)	Etude sur les besoins en stationnement de la commune réalisée (jour/mois)	En cours de réalisation	x	x	x	x										
Une alimentation saine grâce à un territoire nourricier	Participation active à la mise en œuvre du PAT	115	Améliorer les pratiques de la restauration collective pour tendre vers l'exemplarité, en accord avec la stratégie et objectifs du PAT	Part de produits biologiques dans la restauration collective publique Nb de repas végétariens par semaine dans la restauration scolaire	En cours de réalisation	x	x	x	x										
Une alimentation saine grâce à un territoire nourricier	Soutien des marchés locaux	122	Etudier la possibilité de rejoindre le projet de ceinture verte maraîchère en proposant un ou des terrails(s) identifié(s) sur la commune	Nombre de terrains entrés dans la SCIC ceinture verte maraîchère	En cours de réalisation	x	x	x	x										
Un territoire mobilisé pour limiter ses déchets et préserver ses ressources	Eco-manifestations	126	Rendre les fédérations de la commune éco-responsables en s'engageant dans le label Eco-manifestations	% d'événements labellisés Eco-manifestation par rapport à l'ensemble des événements de la commune	Réalisée et continue	x													
Un territoire mobilisé pour limiter ses déchets et préserver ses ressources	Gestion durable des déchets verts	129	Acquisition de broyeurs pour le prêt aux particuliers, ou candidater au dispositif de mise à disposition par la Métropole (définition de lieux, besoin de personnel, système de réservation, communication Grand public)	Nombre de prêts de broyeurs aux usagers		x	x	x	x										
Un territoire mobilisé pour limiter ses déchets et préserver ses ressources	Numérique responsable	134	S'engager dans le Digital Cleanup Day qui a lieu chaque année en mars : recyclage des équipements numériques, organisation d'ateliers, octroi du temps aux agents pour tier les données numériques, mieux hiérarchiser et conserver les dossiers pour éviter les doublons, créer des espaces partagés, etc.	Engagement annuel dans le Digital Cleanup Day (jour/mois)		x	x	x	x										
Un territoire naturel, attractif et solide, où villes, villages, fleuve et événements portent la qualité de vie et la transition écologique	Exemplarité interne	210	Réalisation des actions inscrites dans le cadre du programme TEN (Territoire Engagé pour la Nature)		En cours de réalisation	x	x	x	x										
Un territoire naturel, attractif et solide, où villes, villages, fleuve et événements portent la qualité de vie et la transition écologique	Formation / Information / Sensibilisation / montée en compétence	213	Collaborer avec la Métropole pour modéliser le couvert végétal de la commune, incluant la création de cartographies et d'indicateurs thématiques, ainsi que la production de documents techniques pour appuyer les décisions relatives à la gestion du patrimoine végétal		En cours de réalisation	x	x	x	x										
Un territoire naturel, attractif et solide, où villes, villages, fleuve et événements portent la qualité de vie et la transition écologique	Gestion durable des espaces naturels et forestiers	220	Préserver, valoriser et développer le patrimoine arboré communal en s'inscrivant dans une démarche écologique et participative à travers diverses actions Exemples : <i>objectif de solde positif de plantation d'arbres, associer les habitants via une opération de paroirologue citoyen, créer des vergers urbains en intégrant des arbres fruitiers pour favoriser une ville comestible et nourricière, privilégier des essences locales et sauvages, notamment des arbres à baies et mellifères, pour préserver la biodiversité et favoriser la faune locale, contribuer à la réduction des îlots de chaleur urbains par le développement du couvert végétal</i>	Arbres plantés (en nb / an)	Réalisée et continue	x													
Un territoire naturel, attractif et solide, où villes, villages, fleuve et événements portent la qualité de vie et la transition écologique	Restauration / végétalisation / désimperméabilisation	229	Aménager et végétaliser (le(s) cinetièr(e)s) communal(aux) afin de renforcer leur caractère apaisant et écologique, en veillant à : - Mettre en place des aménagements favorisant l'infiltration et la gestion durable des eaux pluviales - Développer la végétalisation du site pour améliorer le cadre paysager et favoriser la biodiversité - Garantir l'accessibilité du cimetière aux personnes à mobilité réduite et à l'ensemble des usagers	Part de végétalisation dans les cinetières (%)	En cours de réalisation	x	x	x	x										
Un territoire naturel, attractif et solide, où villes, villages, fleuve et événements portent la qualité de vie et la transition écologique	Renaturation / végétalisation / désimperméabilisation	232	Enranger ou poursuivre la végétalisation des cours d'écoles	% cours désimperméabilisés Nombre d'arbres plantés	En cours de réalisation	x	x	x	x										

Un territoire naturel, attractif et solidaire, où villes, villages, fleuve et événements portent la qualité de vie et la transition écologique	Renaturation / végétalisation / désimperméabilisation	233	Mener un projet global d'apaisement et de renaturation de l'espace urbain, structuré autour de plusieurs axes complémentaires : - Renaturer et végétaliser des espaces publics et scolaires [cours d'écoles, abords immédiats, places, parkings, etc.] - Favoriser le retour de la biodiversité et améliorer le cadre de vie en intégrant davantage de végétalisation et de nature dans l'espace public et le tissu urbain - Sensibiliser les habitants, les scolaires et les usagers aux enjeux de la biodiversité et de la protection de l'environnement à travers des actions de communication et des animations locales	Espace urbain entretenu (en m² / an)						x	x	x								
Un territoire naturel, attractif et solidaire, où villes, villages, fleuve et événements portent la qualité de vie et la transition écologique	Renaturation / végétalisation / désimperméabilisation	234	Réduire les îlots de chaleur en généralisant la végétalisation au sein de la commune tout en préservant et en développant la biodiversité	Surface végétalisée cumulée (m²)						x	x	x								
Un territoire naturel, attractif et solidaire, où villes, villages, fleuve et événements portent la qualité de vie et la transition écologique	Renforcement et protection des corridors écologiques	236	Proposer à la Métropole de nouveaux classements d'arbres remarquables afin de compléter l'inventaire actuel du PLUI. Engager un travail partenarial pour renforcer la protection de la trame verte communale.	Nombre de propositions de classement complémentaire "d'arbres remarquables" auprès de la Métropole						x	x									
Un territoire naturel, attractif et solidaire, où villes, villages, fleuve et événements portent la qualité de vie et la transition écologique	Résilience hydraulique	238	Installer des dispositifs de stockage et de réutilisation des eaux pluviales sur le territoire communal	Volumen eau récupéré/réutilisé						x										
Un territoire naturel, attractif et solidaire, où villes, villages, fleuve et événements portent la qualité de vie et la transition écologique	Résilience hydraulique	239	Mener une étude visant à évaluer la résilience hydraulique des bâtiments communaux et définir les actions prioritaires pour améliorer leur capacité à gérer les eaux pluviales et limiter les risques liés aux épisodes climatiques extrêmes	Etude sur la résilience hydraulique des bâtiments communaux réalisée (oui/non)						x	x									
Un territoire naturel, attractif et solidaire, où villes, villages, fleuve et événements portent la qualité de vie et la transition écologique	Sensibilisation/information du grand public	246	Étudier les modalités de réponse à l'appel à projets annuel de l'OFSB en vue de la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)							x		x								
Un territoire naturel, attractif et solidaire, où villes, villages, fleuve et événements portent la qualité de vie et la transition écologique	Tourisme durable	255	Intégrer la stratégie de tourisme durable de la Métropole en menant des actions en partenariat avec le service Développement Touristique et Commerce de la Métropole. Prévoir leur promotion en lien avec l'Office du tourisme.	Nombre d'actions réalisées annuellement en partenariat Ville/Métropole						x	x	x								

Commune de Jumièges

Mairie
61 Place de la Mairie
76480 JUMIÈGES
Tél : 02.35.37.24.15
Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025
Convocation en date du 10 septembre 2025

DEL20250916-05

ÉCLAIRAGE PUBLIC – HORAIRES D'EXTINCTION NOCTURNE

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mmes LAGUERRE, PORTAIL, M. BIDAUX, Mme ROUQUETTE, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, Mme DESHAYES, MM. LEMOINE, Mme DUPERRON.

Etaient absents : M. VATEY, excusé, pouvoir à M. BOQUET ; M. LECERF, Mme MARTIN, excusés ; MM. MALLET, DELACOUR, PENNA, DUPONT ; Mme VINCENT.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme LAGUERRE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de modifier la délibération prise, pour plus de clarté, lors du conseil municipal du 14 décembre 2022, relative aux horaires d'extinction de l'éclairage public.

La question a été travaillée en commission « environnement – cadre de vie ».

La commune sera découpée en deux zones, avec des plages horaires d'extinction de l'éclairage public différentes.

- Zone 1** :
- Route de Yainville
 - Îlot entrée Jumièges
 - Rue de la Chapelle
 - Rue Guillaume le Conquérant
 - Place du Monument aux Morts
 - Rue Mainberthe (de la médiathèque jusqu'à l'entrée de l'école élémentaire)
 - Place de la Mairie
 - Place Roger Martin du Gard
 - Allée du Chouquet + parking salle des fêtes
 - Rue Alphonse Callais
 - Impasse Alphonse Callais, parking Résidence Autonomie
 - Route du Mesnil (jusqu'à l'intersection avec la Route du Conihout)

- Du 15 septembre au 15 avril : extinction de l'éclairage public de 0 h à 6 h

- Du 16 avril au 14 septembre : extinction de l'éclairage public à 1 h

Zone 2 : Le reste de la commune

- Du 15 septembre au 15 avril : extinction de l'éclairage public de 22 h à 6 h
- Du 16 avril au 14 septembre : extinction totale de l'éclairage public

Il est précisé que l'éclairage de l'Eglise Saint Valentin, géré par la commune, est allumé uniquement du vendredi au dimanche, les jours fériés et jours de fête, et éteint selon le planning suivant :

- Du 15 septembre au 15 avril : extinction de l'éclairage à 23 h
- Du 16 avril au 14 septembre : extinction de l'éclairage à 0 h

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les modalités d'extinction de l'éclairage public telles que décrites ci-dessus.

Le Maire


Julien DELALANDRE
Maire de Jumièges
Seine-Maritime

Le secrétaire de séance


Farah LAGUERRE
Secrétaire de séance

Commune de Jumièges

Mairie
61 Place de la Mairie
76480 JUMIÈGES
Tél : 02.35.37.24.15
Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025
Convocation en date du 10 septembre 2025

DEL20250916-06

DEMANDES SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mmes LAGUERRE, PORTAIL, M. BIDAUX, Mme ROUQUETTE, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, Mme DESHAYES, MM. LEMOINE, Mme DUPERRON.

Etaient absents : M. VATEY, excusé, pouvoir à M. BOQUET ; M. LECERF, Mme MARTIN, excusés ; MM. MALLET, DELACOUR, PENNA, DUPONT ; Mme VINCENT.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme LAGUERRE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a reçu deux demandes d'associations pour le versement d'une subvention exceptionnelle.

La première est celle du Club de l'Amitié du Mesnil-sous-Jumièges, qui justifie cette demande par l'augmentation du nombre de jumiégeois parmi leurs adhérents, depuis la dissolution de l'Amicale des Retraités de Jumièges, à savoir 19 jumiégeois sur 95 adhérents.

Monsieur le Maire propose aux élus de leur verser la somme de 200 €, correspond à la somme qui aurait dû être versée par la commune à l'association Sauvegarde de la Boucle de Jumièges, Mesnil, Yainville, mais qui ne l'a pas été à la demande de son président, en raison de la dissolution de celle-ci. Il sera proposé à l'association de déposer une demande de subvention en début d'année, comme l'ensemble des associations ayant des jumiégeois parmi leurs adhérents.

La seconde est celle de l'association des Anciens Combattants de Jumièges, qui explique avoir des difficultés à boucler son budget 2025, ayant eu plus de dépenses que ce qui avait été prévu en début d'année.

Monsieur le Maire propose de leur verser une subvention exceptionnelle de 200 €.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser :

- 200 € à l'association Club de l'Amitié du Mesnil-sous-Jumièges
- 200 € à l'association AC - PG - CATM et Combattants d'Indochine de Jumièges

Le versement sera effectué aux associations fin septembre, et les dépenses seront imputées à l'article 65748 du BP 2025.

Le Maire


Julien DELALANDRE

Le secrétaire de séance


Farah LAGUERRE

Commune de Jumièges

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025

Convocation en date du 10 septembre 2025

DEL20250916-07

**MISE À DISPOSITION GRATUITE SALLES
CAMPAGNE ÉLECTORALE ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026**

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mmes LAGUERRE, PORTAIL, M. BIDAUX, Mme ROUQUETTE, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, Mme DESHAYES, MM. LEMOINE, Mme DUPERRON.

Etaient absents : M. VATEY, excusé, pouvoir à M. BOQUET ; M. LECERF, Mme MARTIN, excusés ; MM. MALLET, DELACOUR, PENNA, DUPONT ; Mme VINCENT.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme LAGUERRE a été élue secrétaire de séance.

L'article L. 2144-4 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que :

« - Des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations ou partis politiques qui en font la demande.

- Le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public.

- Le conseil municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation. »

Afin de faciliter l'expression des différents candidats et dans la mesure où les tarifs sont fixés par le conseil municipal, il est proposé à ce dernier de se prononcer sur le principe de la gratuité de la mise à disposition des salles municipales aux candidats aux prochaines élections municipales de 2026.

Ce dispositif de gratuité concernera la salle des fêtes Roland Maillet, et les salles n°1 et n°3 situées à l'étage, sous réserve de leur disponibilité à la date de demande de réservation. Il prendra effet à compter du 20 septembre prochain, et se poursuivra jusqu'au second tour de l'élection municipale de 2026.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La gratuité s'appliquera à l'ensemble des candidats, pour l'organisation de réunions d'équipe ou de réunions publiques. Au moment de la réservation, afin de bénéficier de la gratuité, le candidat devra fournir une attestation sur l'honneur qu'il compte présenter sa candidature aux élections municipales de 2026.

Les modalités de mise à disposition sont les suivantes :

- salle des fêtes Roland Maillet : 1 fois sur la durée de la campagne électorale, du lundi au jeudi
- salles n°1 et n°3 : 1 fois par mois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'adopter le principe d'une mise à disposition gratuite des salles municipales tel que défini ci-dessus ;
- précise que la gratuité s'appliquera à compter du 20 septembre 2025 et ce jusqu'à la date de promulgation des résultats des élections municipales de 2026 ;
- ajoute que pour bénéficier de la gratuité, le candidat devra présenter en mairie une attestation sur l'honneur,
- charge Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le Maire



Julien DELALANDRE

Le secrétaire de séance



Farah LAGUERRE

Commune de Jumièges

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025

Convocation en date du 10 septembre 2025

DEL20250916-08

DEVIS DIVERS – BARNUMS

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mmes LAGUERRE, PORTAIL, M. BIDAUX, Mme ROUQUETTE, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, Mme DESHAYES, MM. LEMOINE, Mme DUPERRON.

Etaient absents : M. VATEY, excusé, pouvoir à M. BOQUET ; M. LECERF, Mme MARTIN, excusés ; MM. MALLET, DELACOUR, PENNA, DUPONT ; Mme VINCENT.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme LAGUERRE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il est nécessaire, afin d'augmenter le stock existant et pour diversifier les tailles, de procéder à l'achat de deux nouveaux barnums, en 3 x 6m.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis de la société France Barnums, d'un montant de 1 162.35 € HT, soit 1 394.70 € TTC.

Cette dépense sera imputée à l'article 2188 du BP 2025.

Le Maire


Julien DELALANDRE

Le secrétaire de séance


Farah LAGUERRE



02 96 92 01 95

contact@france-diffusion.com

DEVIS

DV0736711

CLIENT : CP9136

MAIRIE DE JUMIEGES
61 PLACE DE LA MAIRIE

76480 JUMIEGES
France continentale

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le 25 SEP. 2025

ID : 076-217603786-20250916-DEL20250916_08-DE

Votre conseiller : Christelle

Validité : 30 jours

Désignation

Qte Px unitaire HT

Tx Taxe Montant total HT

COMMANDE DISPONIBLE

TVA 20%

Référence : DATE_DISP0

- Date d'EXPEDITION estimée à la date du devis (Hors délai de livraison)
- NON Garantie et réactualisable à la validation

BARNUM ACIER PREMIUM 3x6m Pack murs - Blanc

2

557,50

Rem. - 5%

TVA 20%

1 059,25

Référence : 740

INFOS GENERIQUES BARNUM

- Répond à la Norme CTS37 pour l'accueil du public
- Résistance au feu : Certifié M2
- Garantie 2 ans (voir détails dans les CGV)
- Résistance au vent : 50 km/h avec arrimage adapté
- Dimensions barnum replié : 1,60 x 0,60 x 0,40m
- Poids du barnum sans les murs : 64kg

STRUCTURE

- Matière: Acier avec Peinture Blanche Mouchetée anti corrosion,
- Section des hauts de pieds télescopique: Hexagonale Ø45mm, 1.2mm d'épaisseur
- Barres de Cisaillements renforcées 28x13x1.7mm d'épaisseur
- Pièces de connexion en nylon Noir PA6 Injecté
- Visserie INOX
- Housse de transport OFFERTE !
- Nombre de pieds : 6

TOIT

- Bâche 380g/m² Polyester + Enduction PVC / 100 % ETANCHE
- Renforts angles, mât(s) et intersections
- Coutures étanches et renforcées
- Sac de rangement OFFERT !

PACK DE MURS

- Composition : 4 murs pleins 3m + 2 murs porte 3m + 1 sac de rangement
- Bâche: 380g/m² Polyester + Enduction PVC / 100 % ETANCHE
- Fixation des parois sur le toit par un velcro de 50mm de large
- Fermeture Éclair pour fixation aux parois adjacentes
- 3 Anneaux de velcro sur la hauteur sur chaque côté
- Oeillet central au bas maintien au sol

ACCESSOIRES POUR BARNUMS en option :
(Hors surcoût de transport)

LEST EN FONTE - Fente 45mm OU 55mm :

- 4 Lests 13.5 kg : 147.50€ ht / 177.00€ ttc
- 6 Lests 13.5 kg : 211.25€ ht / 253.50€ ttc
- 4 Lests 10 kg : 107.50€ ht / 129.00€ ttc
- 6 Lests 10 kg : 161.25€ ht / 193.50€ ttc
- 2 Lests Double 20 kg : 97.50€ ht / 117.00€ ttc

LEST EN BETON - Fente 55mm :

- 2 Lests 20 kg : 45.83€ ht / 55.00€ ttc

LEST OU SACS A REMPLIR :

MODES DE REGLEMENT : CB - Paypal - Chèque - Virement - Mandat Administratif

Coordonnées Bancaires : IBAN : FR7612206049005602271155096 BIC : AGRIFRPP822

SAS France Diffusion, au capital social de 5010€ - 6B ZA Bel Orme 29770 Ploumagoar FRANCE

TVA FR29 515 180 909 - RCS 515 180 909 SAINT-BRIEUC - SIRET 515 180 909 00035 - NAF 4649Z



BV Cert. 145 760 919
service client
service après-vente
service informatique



02 96 92 01 95

contact@france-diffusion.com

DEVIS

DV0736711

CLIENT : CP9136

MAIRIE DE JUMIEGES
61 PLACE DE LA MAIRIE

76480 JUMIEGES
France continentale

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le 25 SEP. 2025

ID : 076-217603786-20250916-DEL20250916_08-DE

Votre conseiller : Christelle

Validité : 30 jours

Désignation	Qte	Px unitaire HT	Tx-Taxe	Montant total HT
-------------	-----	----------------	---------	------------------

- 4 Lests 15 kg : 50.00€ ht / 60.00€ ttc
- 6 Lests 15 kg : 75.00€ ht / 90.00€ ttc
- 4 Sacs 28 kg : 54.17€ ht / 65.00€ ttc
- 6 Sacs 28 kg : 78.33€ ht / 94.00€ ttc
- 4 Sacs 60 kg : 90.83€ ht / 109.00€ ttc
- 6 Sacs 60 kg : 128.33€ ht / 154.00€ ttc

ECLAIRAGE :

- Ampoule à suspendre - sans fil - Led 95w : 35.00€ ht / 42.00€ ttc
- 3 SPOTS à accrocher sur le barnum - avec fil - Led 450w : 82.50€ ht / 99.00€ ttc
- Lampe DESIGN à suspendre ou à poser - sans fil - 95w : 35€ ht / 42€ ttc

CHAUFFAGE HALOGENE :

- Chauffage sur pied radiant 2000W - 130.00€ ht / 156.00€ ttc
- Chauffage accroche sur mat 2000W - 157.50€ ht / 189.00€ ttc

TABLES, CHAISES & BANCS :

- Table pliante en valise 183cm - blanche ou grise : 65.00€ ht / 78.00€ ttc
- Table non pliante 183 cm - blanche ou grise : 65.00€ ht / 78.00€ ttc
- Table pliante en valise noire 180 cm : 75.00€ ht / 90.00€ ttc
- Table pliante carrée noire 78 cm : 50.00€ ht / 60.00€ ttc
- Mange debout pliant 80 cm - Blanc ou gris : 50.00€ ht / 60.00€ ttc
- Pack de 4 chaises pliante - Blanche ou grises : 90.00€ ht / 108.00€ ttc
- Pack de 2 chaises haute pliante 66cm - Blanche ou grises : 74.17€ ht / 89.00€ ttc
- Pack de 2 bancs pliants en valise de 183 cm Blanc ou gris : 82.50€ ht / 99.00€ ttc

e



FRANCE
GARANTIE

MODES DE REGLEMENT : CB - Paypal - Chèque - Virement - Mandat Administratif
Coordonnées Bancaires : IBAN : FR7612206049005602271155096 BIC : AGRIFRPP822

SAS France Diffusion, au capital social de 5010€ - 6B ZA Bel Orme 22970 Ploumagoar FRANCE
TVA FR29 515 180 909 - RCS 515 180 909 SAINT-BRIEUC - SIRET 515 180 909 00035 - NAF 4649Z

DEVIS : DV0736711

Client : CP9136
MAIRIE DE JUMIEGES

Date : 12/09/25
Votre conseiller : Christelle

Adresse FACTURATION

MAIRIE DE JUMIEGES
61 PLACE DE LA MAIRIE

76480 JUMIEGES
France continentale

Siret : 21760378600013

Adresse LIVRAISON

Intitulé : MAIRIE DE JUMIEGES
Adresse : 61 PLACE DE LA MAIRIE
Complément :

Ville : 76480 JUMIEGES
Pays : France continentale

Contact livraison : Nom : MAIRIEDEJUMIEGES
Téléphone: 0235372415

Modification adresse facturation

(A compléter si changement)

Modification adresse livraison

(A compléter si changement)

Base HT 1162,25 Taux 20% Taxe 232,45 Devise Euro

Frais de transport HT : 103,00
Total HT (livré ou Enlevé) : 1162,25
Total TVA : 232,45
Total TTC : 1394,70

Net à payer : 1 394,70

Votre commande sera expédiée à réception de votre règlement
(sauf mandat administratif) et sous réserve des stocks disponibles

Date, Cachet, Signature & "Bon-pour-accord"

Bon pour Accord

Votre date de livraison max :



le 19.08.2025

En validant votre devis vous reconnaissez avoir pris connaissance des CGV ci-jointes ou disponibles à l'adresse : www.france-barnums.com/content/3-nos-conditions-generales-de-vente et les accepter sans réserve. Les CGV (Conditions Générales de Vente) sont fournies avec le Devis ou la Facture.

*Dans le cadre de l'accueil de public, les structures itinérantes du type chapiteaux, barnums et tentes pouvant recevoir de 19 à 49 personnes (ou les ensembles de tentes juxtaposées à moins de 8 m) sont soumis à l'article CTS 37 imposant l'utilisation de matériaux de catégorie M2 (difficilement inflammables), 1 sortie de 1,4 m ou 2 sorties de 0,90 m. RESERVE DE PROPRIETE : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1980).

Commune de Jumièges

Mairie
61 Place de la Mairie
76480 JUMIÈGES
Tél : 02.35.37.24.15
Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025

Convocation en date du 10 septembre 2025

DEL20250916-09

DEVIS DIVERS - CHAISES SALLE DES MARIAGES MAIRIE

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mmes LAGUERRE, PORTAIL, M. BIDAUX, Mme ROUQUETTE, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, Mme DESHAYES, MM. LEMOINE, Mme DUPERRON.

Etaient absents : M. VATEY, excusé, pouvoir à M. BOQUET ; M. LECERF, Mme MARTIN, excusés ; MM. MALLET, DELACOUR, PENNA, DUPONT ; Mme VINCENT.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme LAGUERRE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il souhaite procéder au remplacement des chaises de la salle du conseil municipal, où sont célébrées les cérémonies comme les mariages, changer les chaises qui sont abîmées et de plusieurs couleurs. Il serait souhaitable de les renouveler afin de rendre la pièce plus harmonieuse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis de la société Comat & Valco, d'un montant de 1 600 € HT, soit 1 920 € TTC.

Cette dépense sera imputée à l'article 2184 du BP 2025.

Le Maire


Julien DELALANDRE

Le secrétaire de séance


Farah LAGUERRE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

COMAT & VALCO

EQUIPEMENTS

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le 25 SEP. 2025

ID : 076-217603786-20250916-DEL20250916_09-DE

Adresse de livraison

MAIRIE DE JUMIEGES
61 PLACE DE LA MAIRIE

76480 JUMIEGES

MAIRIE DE JUMIEGES
61 PLACE DE LA MAIRIE

76480 JUMIEGES

Devis

Numéro : VP339385

N° Compte : V76480051

Date : 11/09/2025

Page : 1

N° client : 76480051

Commentaire :

Agent : V06

Domiciliation : CIC GRANDES ENTREPRISES LYON Code banque : 10096 Code guichet : 18523 N° compte : 00026889401 Clé RIB : 31
IBAN : FR7610096185230002688940131 BIC : CMCIFRPP

Référence	Désignation	Quantité	PU	Remise	PU Net	Montant	C
014831	CHAISE POLYVALENTE ASSISE ET DOSSIER MOUSSE TISSU M4 COLORIS NOIR - PIETEMENT 30 X 15 MM TAMPON NON TACHANT EPOXY NOIR - NON ASSEMBLABLE EMPILABLE	40,00	60,00	35,00%	39,00	1 560,00	1
TAXE1-36	ECO CONTRIBUTION SUR FAMILLE ASSISE	40,00	1,01		1,01	40,40	9
REGUL	REGULARISATION COMMANDE	-1,00	0,40		0,40	-0,40	1
V06	CONSIGNES DE RECEPTION DE MARCHANDISES : Les marchandises doivent être obligatoirement CONTROLEES EN PRESENCE DU CHAUFFEUR lors de la livraison, même si l'emballage est en bon état apparent. Toute anomalie devra être notifiée sur le bon de livraison et confirmée dans les 48 heures par lettre recommandée au transporteur. En cas de non-respect de cette procédure, aucune réclamation ne pourra être prise en compte. Cordialement, MOUNIA BOUKAHIA TEL : 04 67 24 59 70 FAX : 04 67 24 10 06 commercial6@comatetvalco.com N° SIRET : N° ENGAGEMENT: (A entourer) Souhaitez-vous recevoir votre facture par portail CHORUS PRO: Oui / Non	1,00	0,00		0,00	0,00	1

Ben pour Accord

MAIRIE DE JUMIEGES
Seine-Maritime
le 19.09.2025

CT	Base	Rem	Net	% Tva	Mt TVA
1	2 399,60	840,00	1 559,60	20,00	311,92
9	40,40	0,00	40,40	20,00	8,08
	2 440,00	840,00	1 600,00		320,00

TOTAL TTC	1 920,00 €
NET A PAYER	1 920,00 €

L'éco-contribution correspond au code 9 ci-dessus.

COMAT ET VALCO - CS 70130 - 253 BD ROBERT KOCH - 34536 BEZIERS CEDEX - N° SIRET 401 967 492 00240 - RCS Béziers
www.comatetvalco.com - Tél : 04 67 24 11 84 - Fax : 04 67 24 10 06 - E-mail : societe@comatetvalco.com

Siège social : SAS CREACOM au capital de 1 500 000,00 € - N° SIREN 401 967 492 - RCS Paris - N° intracommunautaire FR40 401 967 492 - Code NAF 4669C

Commune de Jumièges

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025

Convocation en date du 10 septembre 2025

DEL20250916-10

DEVIS DIVERS – GARDE-CORPS WC ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mmes LAGUERRE, PORTAIL, M. BIDAUX, Mme ROUQUETTE, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, Mme DESHAYES, MM. LEMOINE, Mme DUPERRON.

Etaient absents : M. VATEY, excusé, pouvoir à M. BOQUET ; M. LECERF, Mme MARTIN, excusés ; MM. MALLET, DELACOUR, PENNA, DUPONT ; Mme VINCENT.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme LAGUERRE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique aux élus que concernant la rampe d'accès aux nouveaux WC de l'école élémentaire, la réglementation impose une rambarde lorsqu'il y a plus d'un mètre entre la plate-forme et le sol. Il apparaît qu'après les travaux, la plate-forme est à environ 50cm du sol mais il est proposé, pour plus de sécurité pour les élèves, d'installer un garde-corps.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis de la société Fer Met Alu, d'un montant de 3 145 € HT, soit 3 774 € TTC.

Des subventions seront demandées auprès de la Métropole Rouen Normandie.

Cette dépense sera imputée à l'article 231 du BP 2025.

Le Maire


Julien DELALANDRE

Le secrétaire de séance


Farah LAGUERRE